

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MICHEL DE RIEUFRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc GAUTHIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13 (2 procurations)

PRESENTS : M. GAUTHIER Marc, M.PAPIN Jean-Bernard, M. DANIEL Jacques, Mme PERE Annie, M. BARTHE Jean-Claude, M. PIERRET Frédéric, M. ALDEBERT Yves, Mme GIMENEZ Corinne, Mme TIRONI Béatrice, Mme TRIBOUT Aline, Mme DELEST Frédérique

ABSENTS : M. LARRIEU-MANAN Damien (procuration à M. GAUTHIER Marc)
M. LEMAIRE Jean-François (procuration à Mme DELEST Frédérique)
Mme COURBIN Isabelle, M. GUILLEMETEAUD François

Secrétaire de séance : Mme TRIBOUT Aline

Ordre du jour :

- Route Départementale 115
- PLU – Carte Communale
- Gironde Numérique
- Travaux communaux
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 115

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2014 de réaliser les travaux d'aménagement de la Route Départementale 115.

Suite à l'appel d'offres les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : VOIRIE – RESEAUX DIVERS - Entreprise COLAS SUD-OUEST : 345 434,07 € ht
- Lot 2 : ESPACES VERTS Entreprise BOUYRIE DE BIE PAYSAGES SAS : 40 374,89 € ht

Le démarrage des travaux est prévu pour le mois d'octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, entérine la décision de faire réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2 – PLAN LOCAL D'URBANISME – CARTE COMMUNALE

La décision de prescrire la révision de la carte communale prise en séance du 11 juin 2014 est confortée.

3 – ADHESION MUTUALISÉE AUX SERVICES DE GIRONDE NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition émanant de la Communauté de Communes du Canton de Podensac quant à l'adhésion collective aux services de Gironde Numérique permettant l'accès à la télétransmission des actes, la dématérialisation des marchés publics, la signature électronique, le coffre-fort numérique et plus d'une vingtaine d'autres services.

Actuellement, le coût d'une adhésion individuelle est de 500 € HT, pour une commune de moins de 1000 habitants.

L'heure est plus que jamais à la mutualisation des moyens. Cette adhésion permettrait à chaque commune de bénéficier d'un tarif préférentiel, certaines pouvant diviser par deux le coût de l'accès aux services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à ces services et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4 – TRAVAUX COMMUNAUX

- Un point lumineux sera implanté au lieu-dit « La Graouette »
- Des travaux d'isolation seront réalisés au logement du « Bar Y Olé ».
- L'acquisition d'un meuble de maintien en température pour le restaurant scolaire est entérinée.
- L'aménagement de l'accès à l'école depuis le Lotissement « Le Bois de Julia » sera réalisé à l'automne.

5 – SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORDEAUX ET DU SUD OUEST CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention émanant de la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest pour l'accueil des animaux errants capturés sur le territoire de la commune de Saint-Michel de Rieufret.

Une indemnité forfaitaire de 0,50 € par habitant sera versée annuellement à la SPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2014 et renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

6 – TRANSFERT SIEGE SOCIAL SIAEPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5214-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 1956 portant sur la création du syndicat et les suivants,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint-Selve (SIAEPA de SAINT-SELVE) modifiés le 4 novembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la délibération du Comité Syndical du SIAEPA en date du 15 juillet 2014, portant sur le transfert du Siège Social du Syndicat à la Mairie de Saint-Selve.

7 - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2014

ACQUISITION MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE – RIDEAUX MAIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	V	S	Nature	Montant
21	2188	120			AUTRES IMMOBILISATIONS CORP	4 200,00
23	2315	119			INSTALLATION MATERIEL	3 000,00
Total						7 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	V	S	Nature	Montant
23	2315	89			INSTALLATIONS MATERIEL	7 200,00
Total						7 200,00

8 – QUESTIONS DIVERSES

- *Madame PERE pose la question de l'accueil à l'école des enfants extérieurs à la commune pour les années à venir. Un document répertoriant les conditions d'accueil de ces enfants sera rédigé.*
- *L'adjoint technique doit nettoyer plus régulièrement les abords de « Carjuzan ».*
- *Monsieur GAUTHIER rencontrera le groupe « Les Pieds dans l'Herbe » suite à l'annulation de Saint-Michel en Musiques 2014.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

Les Conseillers,